

COVID 19 : les cordonniers sont pieds nus, mais sont priés de venir au bureau !

Alors que toute la France est touchée par une crise sanitaire majeure ayant conduit à deux allocutions du Président de la République et une du Premier Ministre, à 4 jours d'intervalle, avec des messages dont la cohérence est peu évidente.

Alors qu'il est demandé à chacun de rester à son domicile afin de ne pas accélérer la propagation du virus, au ministère du travail et dans les DIRECCTE, il flotte comme une désagréable sensation de décalage total avec la réalité mais surtout avec le devoir de protection envers les agents.

Depuis le 12 mars au soir, c'est le chaos pour les agents du ministère : aucune consigne claire de la part de la hiérarchie ou de la DRH et injonctions paradoxales !

Dans beaucoup de DIRECCTE les chefs demandent à leurs agents de venir travailler.

Dans le Grand Est, région fortement touchée par l'épidémie, la Direction est aux abonnés absents, les PCA (Plans de Continuation de l'Activité) sont disparates et il n'y en a toujours aucun au niveau régional. Les syndicats ne sont consultés, ni informés. Heureusement, face aux carences trop fréquentes de notre armée mexicaine, les agents s'auto-organisent pour mutualiser des ressources et informations utiles pour tenter de garantir la continuité de service.

Pour la DGT, la priorité est le traitement des demandes portant sur le licenciement de salariés protégés, sans rien dire des missions de protection des salariés qui sont laissés à eux-mêmes, y compris dans des entreprises dont l'activité n'a pourtant rien d'essentiel à cette période qualifiée d'état de « guerre » par le Président de la République.

La FSU dénonce cette façon inique et cynique de gérer cette crise sur le fond d'un double discours typique du « en même temps » macronien : *« Entreprises préservez vos salariés et.... pour certaines, vos profits, mais vous, chers agents de l'Etat dont on loue à la télévision le dévouement, merci de vous exposer, on verra après comment on fait ».*

Notre organisation syndicale demande :

- Une consigne claire et immédiate de la DRH, faisant du confinement des agents LE principe général et absolu de prévention et de protection des agents et non pas l'exception, y compris par le biais des ASA
- Communication immédiate aux organisations syndicales et représentants du personnel des mesures de protection définies et des plans de continuité de l'activité rationnels, concentrant

l'activité sur les seuls services essentiels à la continuité du service public aux usagers en période de crise sanitaire.

Pour rappel, lors du CTM du 13 mars dernier, la FSU, soutenue par l'ensemble des syndicats présents avait demandé la prise d'une mesure conservatoire pour la semaine du 16 au 20 mars.

La motion intersyndicale était la suivante :

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, SUD et UNSA du ministère du travail ont pris connaissance de la note transmise le 12 mars 2020 à l'ensemble des directions d'administration centrale et des services déconcentrés par la secrétaire générale des ministères sociaux pour faire face à la pandémie en cours du COVID 19.

Afin d'assurer à la fois les fonctions nécessaires à la continuité des services indispensables à l'accomplissement des missions et, en priorité, de protéger la santé de l'ensemble des agent.es du ministère du travail, les organisations syndicales demandent à la direction des ressources humaines de prendre des mesures claires quant aux absences des agent.es.

A minima, afin d'organiser les services plus durablement pour la suite de la période de crise en cours, nous demandons à ce que des autorisations spéciales d'absence soient accordées à toutes et tous la semaine du 16 au 20 mars 2020, hormis sur les postes nécessaires à la continuité de l'activité, pour lesquels le plan de continuité d'activité local devra rapidement organiser le service et prévoir des mesures de préservation de la santé et des mesures compensatoires.

Le DRH, Pascal BERNARD, s'était engagé à revenir rapidement vers les membres du CTM.

Comme souvent, nous attendons encore sa réponse. Si la DRH avait fait appliquer cette consigne à même de préserver la santé des agents, nous ne serions pas dans une telle cacophonie !

Ce Lundi 16 mars nos représentants en CHSCT Ministériel, constatant encore une fois cette carence de la DRH, ont exigé une réunion rapide par audioconférence. Nous l'avons obtenu pour le 23 mars après-midi. Des CHSCT régionaux devraient aussi se tenir partout pour valider les PCA pris localement.

- **Faites remonter à vos représentants syndicaux les situations anormales, les éventuelles mises en danger des agents ou ruptures dans la continuité du service public, vecteur majeur de cette solidarité en actes qui contribue à « faire société » en temps de crise.**
- **Restons solidaires et ensemble nous pourrons faire face à cette crise sanitaire, dont les multiples effets se feront sentir longtemps et dont les leçons devront être tirées collectivement !**

Le 18 mars 2020

